



Commune de
COURCELLES LA FORET

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 janvier 2024**

Date de convocation :
18 janvier 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 7
Votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre le trente janvier, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Virginie de la FRESNAYE, Maire.

Etaient présents : Vincent BRICHET, Jean-Marie CHAILLEU, Florence CHEVET, Nicolas LABE, François REBOUILLEAU, Valérie CAHOREAU, Frédéric CHARLOT

Absents excusés : Thibault de La FRESNAYE, Vanessa GUICHARD,

Absent : Dany SAINT-RAYMOND,

Secrétaire de séance : Florence CHEVET

DÉLIBÉRATION ET CONVENTION D'UN SERVICE COMMUN VOIRIE

Madame le Maire expose le rapport de la CLECT du 26 octobre 2023 modifiant le périmètre de la compétence voirie, la communauté de commune a réalisé un diagnostic de sa voirie pour connaître les financements nécessaires pour que chacune des communes reprenne cette compétence. Il a donc été proposé de modifier les attributions de compensation des 9 communes utilisatrices du service commun à compter de 2024.

Après avoir exposé ce rapport au conseil municipal, celui prend acte et approuve cette convention de la CLECT et donne son accord afin que Madame le Maire signe celle-ci.

DÉLIBÉRATION DU VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ POUR LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Commune du Pays Fléchois verse chaque année à la commune une indemnité de 800,00 € pour les travaux réalisés par la secrétaire de mairie.

Elle propose que cette somme soit reversée à Madame BRICHET Séverine sous la forme d'une indemnité.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord.

DÉLIBÉRATION DU VOTE DES SUBVENTIONS 2024

A l'unanimité le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes

SUBVENTIONS	2024
AFN	120 €
Aide à domicile en milieu rural	100 €
Amicale de l'école	120 €
Club des retraités	120 €
Comice Cantonal Agricole	260 €
Croix Rouge	80 €
Jeu de Boule « La Violette »	200 €
Musique de Mézeray	50 €
Entente Val de Sarthe	50 €
Secours populaire Français	50 €
Soins infirmiers à domicile (SSIAD)	50 €
Amis de la cantine scolaire	3 500 €

Les Restos du cœur de la Sarthe	70 €
Association sportive du Collège Marcel Pagnol	50 €
Comité des fêtes	120 €
Pompiers de Mezeray	50 €

DÉLIBÉRATION SUR LE CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DU CIMETIERE ET LA REFECTION DE LA PEINTURE DE L'AGENCE POSTALE ET DU LOCAL TECHNIQUE

Des travaux pour la création d'une allée centrale dans le cimetière avaient été évoqués aux précédentes réunions de conseil ainsi que la préparation du sol pour le futur colombarium. Monsieur Nicolas LABÉ, 1^{er} adjoint expose aux conseillers les 3 devis de maçonnerie des entreprises : HUET PAYSAGE, SARL GRASSET et DAVID TP.

Après concertation, le conseil décide de retenir le devis de la SARL GRASSET BERNARD pour un montant de 33 310.77€ TTC.

Concernant la réfection des façades de l'agence postale et du local technique, deux devis ont été exposés, celui de l'entreprise JOUBERT Gaëlle et Laëtitia et l'entreprise SABLÉ Décor.

Le devis de l'entreprise SABLÉ Décor a été retenu à l'unanimité pour un montant total de 7 880.94€.

Une enveloppe de 20 000€ du plan de relance du département de la Sarthe servira à financer le projet du cimetière

DÉLIBÉRATION SUR UN CONTRAT DE PROLONGATION DE MAINTENANCE DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE

Madame le Maire explique au conseil que le contrat de maintenance du photocopieur a pris fin le 22 octobre 2023. L'entreprise CONTY propose soit de prolonger ce contrat de maintenance pour une durée d'un an pour un montant de 630 € HT ou un contrat pour l'envoi d'encre pour le photocopieur de la mairie et de l'école.

Après concertation, le conseil municipal refuse de prolonger le contrat mais autorise Madame le Maire à signer le contrat encre pour l'école et la mairie.

AFFAIRES DIVERSES

Les locataires du logement situé 53 rue du Bourg fleuri quitte le logement au 31 janvier 2024. Des travaux de peintures sont à prévoir ainsi que la réfection de la toiture sur l'appentis du logement et le changement des volets.

Monsieur LABÉ propose de faire des devis de peinture avant de relouer ce logement.

Madame le Maire explique aux conseillers la nouvelle application de co-voiturage KLAXIT proposé par la communauté de commune.

Rappel de la soirée de l'école le 9 mars 2024 à Villaines sous Malicorne

La date de la prochaine réunion de conseil a été fixée au 19 mars 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait conforme
Le Maire

Virginie de la FRESNAYE

